



## étudiante étrangère avec un enfant /changer de statut familiale

Par **kikie**, le **27/11/2009** à **16:52**

bonjour,

je suis une étudiante étrangère, je suis en France depuis 2000, j'ai eu un enfant avec quelqu'un de même origine que moi mais qui a un statut salarié et est en France depuis 2004. on m'a dit que je pouvais changer de statut (familiale) étant donné que mon enfant a été reconnu par le père et porte son nom de famille.

si c'est vrai, comment procéder au changement de statut étudiant en statut familiale ( l'enfant est né en 2008).

suis-je obligée à me marier avec le père de mon enfant?

merci